



Tarifs 2026

L'essentiel, pour les ménages :

À titre d'exemple, un ménage situé à Belmont-sur-Lausanne, consommant 2'000 kWh/an en tarif BT Simple avec l'offre Énergie Suisse, **verra sa facture passer de CHF 890.- (2025) à CHF 849.- (2026)**, soit une baisse de -4.6%.

Ce calcul, établi selon le profil type le plus répandu dans la commune de Belmont-sur-Lausanne, répond aux nouvelles directives suisses. Pour découvrir tous les tarifs en fonction de votre lieu de résidence et de votre profil de consommation, rendez-vous sur :

romande-energie.ch/tarifs



Chères clientes, chers clients,

Dès janvier 2026, **la facture d'électricité baissera** : la stabilité de la part énergie et la baisse de la part réseau viennent compenser la hausse des taxes.

Belmont-sur-Lausanne reste engagée à fournir une électricité renouvelable, produite en Suisse, et à garantir une transparence totale sur la formation des prix. Ce document s'inscrit dans ce même objectif de clarté, tout en répondant aux nouvelles directives officielles sur l'information aux consommateurs.

Services industriels de Belmont-sur-Lausanne

Pour aller plus loin, voici les détails pour chaque composante de cette facture prise en exemple :



Énergie
stable



Acheminement
-10.5%



Taxes
+1.1%

L'essentiel, pour les professionnels:

À titre d'exemple, une entreprise située à Belmont, avec l'offre Énergie Suisse, au tarif BT Pro A une consommation de 150'000 kWh/an et une puissance de 50 kW, **verra sa facture annuelle passer de CHF 51'074.- (2025) à CHF 49'740.- (2026)**, soit CHF 1'334.- de moins (- 2.6%).

Ce calcul, établi selon le profil type le plus répandu dans la zone de Belmont-sur-Lausanne, répond aux nouvelles directives suisses. Pour découvrir tous les tarifs en fonction du site de votre entreprise ou commune et de son profil de consommation, rendez-vous sur :

romande-energie.ch/tarifs-pro



Pour aller plus loin, voici les détails pour chaque composante de cette facture prise en exemple :



Énergie
stable



Acheminement
-9.1%



Taxes
+2.5%

Vous produisez votre propre électricité?

Ce dépliant présente les tarifs applicables à l'électricité que vous consommez depuis le réseau. **Si vous produisez vous-même une partie de votre électricité**, les prix de reprise feront l'objet d'une communication personnalisée.

En attendant, nous pouvons déjà partager avec vous quelques éléments utiles :



À partir de 2026, **les prix seront calculés à la fin de chaque trimestre par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)**, afin de refléter au mieux les réalités du marché.



Belmont-sur-Lausanne reprendra le kWh **sur la base du prix de l'OFEN sans la garantie d'origine**. Il vous sera toutefois possible de la valoriser auprès d'un autre négociant.



Pour sécuriser votre investissement, **un tarif minimal de 6ct./kWh sera assuré en 2026 pour toutes les installations de moins de 30 kW**.

Pour suivre ces actualités :

romande-energie.ch/solaire



Une facture plus détaillée

Dès janvier 2026, vos factures d'électricité évolueront pour devenir plus claires et détaillées, afin de mieux distinguer les différents coûts et d'intégrer de nouvelles informations.

Voici les nouveautés sur la facture :

- 1. Place de mesure**
La loi sur l'électricité votée en 2024 introduit plus de transparence. Dès 2026, votre facture affichera une ligne séparée dans la partie «acheminement régional» pour le tarif de la place de mesure. Il couvre les coûts liés à votre compteur (installation, relevés, entretien et gestion des données), déjà facturés auparavant mais présentés désormais séparément. Ce tarif est facturé chaque mois selon le type de compteur (et donc la puissance de raccordement). Pour en savoir plus, consultez la fiche tarifaire sur romande-energie.ch/tarifs
- 2. Supplément pour coûts solidaires**
À partir de 2026, une nouvelle taxe de 0,05 ct./kWh s'ajoute à la rubrique «taxes». Elle sert à financer le renforcement du réseau électrique et les aides décidées par la Confédération en faveur de certaines industries, comme l'acier et l'aluminium.

D'où vient votre énergie ?

Dans ce document, nous vous partageons également des informations sur la provenance et les sources de production de l'électricité fournie **en 2024**.

	Total	Suisse
Énergies renouvelables	100.0%	100.0%
Force hydraulique	90.2%	90.2%
Autres énergies renouvelables	3.2%	3.2%
Énergie solaire	3.2%	3.2%
Énergie éolienne, biomasse, déchets urbains, géothermie	0.0%	0.0%
Courant au bénéfice de mesures d'encouragement*	6.6%	6.6%
Énergies non renouvelables	0.0%	0.0%
Énergie nucléaire	0.0%	0.0%
Agents énergétiques fossiles		
Pétrole, gaz naturel, charbon, déchets urbains	0.0%	0.0%
Total	100%	100%

Route d'Arnier 2, 1092 Belmont-sur-Lausanne | 021 721 17 21

* Courant au bénéfice de mesures d'encouragement: 58.5% d'énergie hydraulique, 14.9% d'énergie solaire, 4.1% d'énergie éolienne, 19.1% de biomasse, 3.4% de déchets urbains renouvelables, 0% de géothermie.

Qu'avez-vous pensé de ce contenu ?



Ce document suit un format officiel, un peu strict. Mais notre but reste clair: vous expliquer simplement des sujets parfois complexes, en toute transparence. Votre avis est donc précieux pour mesurer la clarté et l'utilité de ce dépliant. **Partagez votre avis dès maintenant, ça ne prend qu'une minute!**



romande-energie.ch/sondage2026